



# INFORMATIONS MUNICIPALES D'UGNY LE GAY

## Bulletin n°13

Mercredi 5 Novembre 1997

Responsable de la Publication: Jean-Paul GOYHENECHÉ

## Editorial

Si nous avons à évoquer ce début d'Automne frileux, venteux et pluvieux, nous le qualifierions sans doute de morose, de triste, de sombre même...

La Toussaint nous a apporté son lot de tristesse, attentifs que nous étions à pleurer nos défunts d'hier. Mais aussi ceux d'aujourd'hui, beaucoup de nos proches se sont éteints ces jours derniers. Ils étaient nos voisins, ils étaient nos amis, ils étaient notre famille... Nous partageons la douleur de ceux qui les pleurent et nous les assurons de tout notre soutien pour surmonter ces moments difficiles. Heureusement la vie est ainsi faite qu'elle nous apporte des moments de joie intense qu'il nous est donné aussi de partager avec ceux et celle qui les vivent. Un mariage en est un, puisque l'union de deux êtres qui s'aiment est source de joie, de bonheur et révèle un formidable optimisme pour l'avenir! Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux époux et à leurs familles.

Que cet évènement soit pour nous l'exemple de ce que nous devrions vivre tous les jours: une volonté insatiable de solidarité!

Jean-Paul Goyhénèche,

## OPÉRATION BRIOCHE



La collecte a atteint la somme de 1775 francs! Merci aux collecteurs Jean-Louis GAMBART et Marcel LELONG... Et à tous les généreux donateurs!

Mlle Sylviane BERTON et Mr Joël DEFRANCE se sont mariés à Ugny le Gay le 25 Octobre 1997...

*Vive les mariés!*



## agenda

### VENREDI 7 NOVEMBRE

à 19 heures 30, à la Mairie, | REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL, avec à l'ordre | du jour le ramassage des ordures ménagères.

### SAMEDI 9 NOVEMBRE,

à 15 heures, à la Mairie, Présentation des ACTIVITÉS AÉROMODÉLISME par Le COMITE DES FÊTES: le matériel, la construction de planeurs, etc...

### MARDI 11 NOVEMBRE,

à 11 heures 30, au Monument aux Morts, CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE, suivi d'un VIN D'HONNEUR à la Mairie.

### SAMEDI 15 NOVEMBRE,

Soirée COUSCOUS, à la salle de "l'Ancienne École", organisé par le COMITE DES FÊTES.

### VENREDI 5 DECEMBRE,

à partir de 8 heures du matin, RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS par la DECTRA.

Déposer les matériaux à enlever la veille.

## conseil municipal... informations...

### Projets communaux: Nouveau cimetière...

Un certain nombre d'administrés sont venus s'informer à la Mairie sur le projet d'un nouveau cimetière. En voici donc les grandes lignes. Le débat est ouvert avec les élus locaux pour connaître votre avis sur la question...

#### 1. Situation initiale.

Suite à la forte demande en matière de concessions dans le cimetière d'UGNY LE GAY, il est apparu nécessaire de prévoir de nouveaux emplacements funéraires pour les années à venir. Déjà en Décembre 92, le Conseil Municipal se préoccupait de ce problème et demandait qu'une des parcelles de terre dont il est propriétaire soit incluse dans le périmètre de remembrement afin de satisfaire aux besoins de la création d'un cimetière...

Il décide alors en Septembre 93 de créer ce cimetière sur un terrain près de l'église...

En Mars 1994, il décide de faire procéder à une étude des sols et vote une somme de 1100 francs pour effectuer ces travaux. L'étude réalisée conclura à l'impossibilité de réaliser un cimetière à cet endroit compte tenu des multiples remblais et fondations qui minent le terrain.

Au début du nouveau mandat, vers Avril 1996, les élus se sont penchés sur la question: "... Après une analyse du plan du Cimetière actuel, il apparaît qu'il ne reste pratiquement plus aucun emplacement pour permettre l'installation de nouvelles concessions. Aussi est-il urgent de commencer des démarches afin de programmer le financement d'un nouveau cimetière ou de son extension.

La proposition d'extension a reçu un accueil très mitigé de la part de la plupart des conseillers, compte tenu de la disposition des tombes actuelles et des terrains limitrophes peu propices à ce projet. Il semble que l'on s'achemine vers la réalisation d'un nouveau cimetière. Suite à l'étude des sols qui a été faite précédemment, et qui a déjà coûté à la commune quelques 10 000 francs, le terrain à proximité de l'église a été jugé inadapté à ce projet compte tenu des nombreuses fondations et excavations qui le jonchent. Deux emplacements sont alors proposés:

\_Rue Willard Rodgers, face au n° 11 et n° 15.

\_Rue Thunder, côté chemin de la Croisette.

Le projet a été présenté par la Commune lors de la Préétude d'aménagement Foncier effectuée par Mr Hirson, Géomètre Expert.

Le Conseil Municipal propose les démarches

\_Proposer un de ces emplacements lors des opérations de remembrement.

\_Prendre contact avec les services départementaux compétents pour prendre conseil.

Cela dit, aucune décision n'a été réellement prise pour faire avancer le projet. D'ailleurs la possibilité de récupération des emplacements abandonnés ou l'extension du cimetière actuel par son flanc sud n'a jamais vraiment été étudié.

Le bilan de tant d'années d'atermoiement se résume donc au choix de 2 sites: Les 2 sites présentent des avantages notables, Ils sont tous les deux assez proches des habitations. Ils sont viabilisables sans trop de frais.

Ils bénéficient d'un sol relativement plat...

Toutefois, dans sa réunion du 19 Septembre 1997, le Conseil Municipal a jugé que le site de la rue Saint-Martin pourrait rencontrer les mêmes désagréments que le premier site choisi à proximité de l'Eglise: " Le Conseil Municipal décide de ne pas retenir le site de la rue Saint Martin, jugé trop près des habitations et risquant de susciter les mêmes problèmes au niveau du sous-sols que le site qui avait auparavant été sondé près de l'Eglise.

(Délibération n° 970919C)"

#### 2. BUT DU PROJET.

Le but du projet est de créer un nouveau cimetière dans le cadre du remembrement ordonné par Mr le Préfet sur les communes VILLEQUIER AUMONT, UGNY LE GAY, LA NEUVILLE BEAUMONT, selon la réglementation en vigueur actuellement.

Le Conseil Municipal d'Ugny le Gay a donc pris, dans sa réunion du 19 Septembre 1997, la délibération suivante: "...Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de réserver une parcelle d'au moins 2000 m° (20 ares), au lieu dit La Croisette, parcelle AC 171, ou plus si les nécessités du redéploiement des terres communales au cours du " remembrement le permettent..."

#### 3. MISE EN OEUVRE DU PROJET.

Il s'agit donc de créer un nouveau cimetière au lieu-dit "La croisette", en tenant compte des contraintes qui régissent ce genre de projet, à savoir:

\_Un sous-sol permettant de creuser des fosses en toute sécurité, sans courir le risque de tomber sur des fondations ou une éventuelle Source...

\_que l'emplacement réponde aux réglementations en vigueur en matière de distance avec les habitations voisines.

La commission de remembrement a donc retenu le projet de la commune d'Ugny le Gay et décide de réserver le terrain proposé par la Municipalité dans le projet de remembrement.

## Conseil Municipal: Séance du 19 Septembre...

Le Maire propose au CM de voter le Budget Supplémentaire de 1997. Il soumet au CM un document l'informant sur la répartition de ses propositions par chapitres. Il fait remarquer que ce budget n'est en fait qu'une formalité nécessaire pour répartir l'excédent de clôture de l'exercice 1996. En effet, plus aucun projet d'investissement n'est à l'ordre du jour pour 1997... Le Compte administratif de 1997 pouvant être calculé immédiatement après la journée complémentaire, l'excédent de l'exercice 1997 sera reporté sur le Budget Primitif de 1998. C'est donc au niveau de ce budget qu'il faudra préparer les finances communales avec le plus grand soin. Il s'ensuit un échange verbal entre le Maire actuel et le 1<sup>er</sup> adjoint chargé des Finances, ancien Maire de la commune...

**Mr MENNECART Jean:** « À quoi correspondent les 41 518 francs du chapitre 21? »

**Le Maire:** « A l'achat du matériel pour l'informatisation de la comptabilité municipale... »

**Mr MENNECART Jean:** Je vois dans un compte rendu de réunion que le matériel informatique ne devaient coûter que 21 000 francs, **les chiffres que vous nous avez donnés étaient donc bidon!**

**Le Maire:** Mais ce ne sont pas les chiffres qui ont été votés au Budget primitif. De quand date ce compte rendu?

**Mr MENNECART Jean:** Du 4 Février 1997...

**Le Maire:** " Mr Mennecart, vous confondez **plan de financement prévisionnel et Budget Primitif!** Il est entendu qu'au départ j'avais la ferme intention de ne pas mettre plus de 20 000 francs dans l'investissement informatique. Les lois du marché et les nécessités de s'équiper de matériel fiable n'ont pas permis de "tenir" cette prévision! Néanmoins, les 41 000 francs ont été votés lors du budget primitif, nous n'allons pas refaire les débats!"

**Mr MENNECART Jean:** Je voudrais savoir maintenant à quoi riment les travaux que vous faites effectuer à l'Eglise..."

**Le Maire:** Ce sont des travaux de protection du carillon électronique contre la foudre ..???

**Mr MENNECART Jean:** Ces travaux n'étaient pas prévus!

**Le Maire:** Je sais qu'ils n'étaient pas prévus, mais ils ont été rendus nécessaires par la fréquence des pannes liées aux orages tombant sur Ugny le Gay..."

**Mr MENNECART Jean:** " L'installateur du carillon aurait pu prévoir ce genre de panne. Cela va encore coûter cher à la commune... Ça ne serait jamais arrivé avec l'ancien carillon..."

**Le Maire:** Mais si, en 1995, la foudre a dégradé l'ancien carillon, j'ai d'ailleurs fait une déclaration à l'assurance de la commune, qui a remboursé la réparation!

**Mr MENNECART Jean:** Je n'ai jamais cru à cette panne dûe à l'orage... C'était une erreur de manipulation!

**Le Maire:** Mr Mennecart, si vous considérez que je suis un menteur, le débat n'est plus possible! De toute façon, si le conseil est défavorable à ces travaux, je fais tout démonter!"

**Mr MENNECART Jean:** « ... .. »

**Après en avoir délibéré, le conseil Municipal vote le Budget**

### RECLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES.

Le Maire propose au CM de délibérer sur la mise en oeuvre du reclassement des voies communales à partir de l'avant-projet dont le Maire fait lecture...

Lors de la discussion de cet avant-projet, il a été fait mention des observations suivantes:

\_Certaines habitations du village n'ont pas leur entrée sur des voies communales.

\_La nécessité de déclasser la rue Péchon ne semble pas évidente.

Après en avoir délibéré, le CM décide de lancer une enquête d'utilité publique afin de procéder au reclassement des voies communales et autorise le Maire à prendre les arrêtés nécessaires à l'élaboration du projet de reclassement. Le CM décide qu'à l'issue de l'enquête publique, il procédera à la délibération pour la décision définitive.

### AVENANT AU CONTRAT d'enlèvement des ordures ménagères signé avec la DECTRA.

Suite à la discussion du CM du 4 Juin, le Maire propose que l'on décide de la position à adopter sur l'avenant au contrat d'enlèvement des ordures ménagères que la Dectra a décidé de modifier.

Ces modifications sont résumées dans le tableau suivant:

Charges annuelles	Totales	par habitant
1996	25 381.00 F	150.18 F
1997 avec l'ancien contrat	27 772.00 F	164.33 F
1997 avec le nouveau contrat	42 800.94 F	253.26 F

Ce tableau montre que l'avenant induit une forte hausse qui devra être supportée par le budget municipal. Le Maire fait remarquer néanmoins que cette hausse, qui avoisine les 250 francs par an et par habitant se situe dans la moyenne des prix pratiqués par l'ensemble des entreprises de traitement et de ramassage d'ordures ménagères couvrant le département. Il faut cependant admettre qu'une hausse aussi brutale n'est pas acceptable... Il faut l'échelonner sur deux ou trois ans afin de ne pas mettre l'équilibre budgétaire de la commune en péril.

Quant aux factures restées impayées depuis Mars 1997, du fait du refus du CM d'autoriser le Maire à signer l'avenant imputant 2 francs supplémentaire par mois et par habitant, le Maire propose que par esprit de conciliation, elles soient réglées à la Dectra..

Après en avoir délibéré, le CM accepte de régler les factures impayées depuis le mois de Mars 1997, et propose que la hausse des tarifs inclus dans l'avenant de la Dectra soit renégocié sur des bases plus acceptables.

### Les quêtes des mariages de l'été: où sont-elles passées?

**Mr Mennecart Jean** fait remarquer que le dernier bulletin Municipal ne fait pas mention du montant des quêtes qui ont eu lieu lors des mariages de Juin dernier.

**Le Maire:** ... Je ne vois pas en quoi cela regarde le CM...

**Mr Mennecart:** ... Le CM doit être informé du montant des quêtes faite lors d'un mariage."

**Le Maire:** ... Oui, mais seulement lorsque le montant de cette quête est versé à la commune ou au CCAS. Si la quête a été versée à un autre organisme, je ne vois pas en quoi cela peut regarder le conseil...

**Mr Mennecart:** ... Si vous ne voulez pas dire à qui a été versé l'argent des quêtes c'est que quelqu'un se les ait mis dans la poche...

**Le Maire:** ... Je n'ai pas à déclarer à qui et combien ces quêtes ont rapporté au CM en séance publique... Lorsque la séance sera close je vous répondrai...



## les évènements à ugny le gay...

### Jeudi 16 Octobre 1997 Commémoration aux monument aux morts

Jeudi 16 Octobre 1997... À l'initiative de l'association des Anciens combattants Acp-g-Actm, une cérémonie aux monuments aux morts était organisée dans le village d'Ugny le Gay.



Une minute de silence est respectée par les participants à la mémoire des victimes civiles et militaires.



Mr Menecart, adjoint aux Maire d'Ugny le Gay, Mr Lanouilh, Conseiller Général du Canton, Mr Dessalanges Député de la circonscription, Mr Borgne Président des AC du canton, Mr ... Président des AC du Département ont déposé les gerbes à la mémoire du Soldat inconnu d'Afrique du Nord...



Après un discours de Mr Borgne mettant à l'honneur le sacrifice des combattants de toutes les guerres...

Tous les portes drapeaux du canton étaient présents.

Après la cérémonie aux monuments aux morts, un vin d'honneur était offert par la municipalité d'Ugny le Gay.



## Ball-trapp d'Ugny le Gay 1997



Très belle organisation du **Comité des Fêtes** :  
buvette, restauration, rien ne manquait...



*Beaucoup de fines gâchettes avaient fait le  
déplacement... Et pas mal de « bons vivants »...*



Et bravo à tous les gagnants des multiples  
coupes offertes par les sponsors de cet  
événement !

